

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 21 | 13 + 2 | 15 |
| Total des voix : 15 | | |

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Philippe MARANGES** (Catellane) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

| Date de convocation |
|---------------------|
| 05/01/2023 |

Ont donné pouvoir :

Porteur d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteur de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_01_B1_04

Elaboration et animation du nouveau projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du PNR Verdon pour la période 2023-2027

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

Par délibération en date du 15 septembre 2022, les membres du Bureau du Parc ont décidé de répondre à l'appel à projet « Actions d'animation pour la mise en place des MAEC 2023-2027 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Cette demande de subvention visait à permettre une coanimation du PAEC avec le CERPAM et ainsi de mobiliser du temps d'ingénierie d'expertise et d'animation du CERPAM, dans le but de définir ensemble et d'animer conjointement les MAEC sur le périmètre proposé pour le nouveau projet agroenvironnemental et climatique déposé par le PNR Verdon pour la période 2023-2027.

Notre demande de subvention a été acceptée mais avec une légère modification du plan de financement qu'il convient donc de corriger.

Ancien plan de financement

Coût total : 57 150 €
Etat (DRAAF) : 57 150 €
Autofinancement : 0 €

Nouveau plan de financement

Coût total : 55 166,67 €
Etat (DRAAF) : 55 166,67 €
Autofinancement : 0 €

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver la modification du plan de financement telle que présentée.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour ex. et à ce conforme
Pour le Président
Bernard CLAP
PRÉSIDENT
PARC NATUREL
REGIONAL DU
VERDON

